



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Toulouse Tribunal judiciaire de Montauban

**MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE LA
PRISE DE DATE AU 1^{er} JUILLET 2021**

Le décret n°2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile généralise l'assignation à date devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Déjà obligatoire en matière de divorce contentieux et de séparation de corps depuis le 1^{er} janvier 2021, **la prise de date par RPVA devient obligatoire pour toutes les assignations délivrées dans les contentieux suivant une procédure écrite avec représentation obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2021.**

Pour les référés avec représentation obligatoire, la prise de date s'effectue également par le RPVA.

Pour les **contentieux sans représentation obligatoire**, la prise de date sera effectuée par le RPVA pour les procédures inférieures à 10 000 euros.

Pour les autres procédures, la prise de date s'effectuera par courriel comme pratiqué auparavant.

L'annexe n°1 récapitule les modalités de prise de date pour le tribunal judiciaire de Montauban suivant les différents types de contentieux.

L'annexe n°2 indique les étapes incombant à l'avocat et au greffe, l'avocat devant d'abord réserver une date avec le projet d'assignation, laquelle doit être validée par le greffe, puis envoyer l'assignation délivrée.

Nous vous rappelons l'importance de la précision des informations saisies. En effet, toute erreur dans le choix du contentieux entraînera un rejet par le greffe. Tous les défendeurs doivent être saisis dès la réservation de la date, les identités devant être complètes (dates et lieux de naissance, adresses).

Enfin, l'envoi de l'assignation délivrée doit être effectué dans les deux mois à compter de la communication de la date par le greffe et au moins 15 jours avant la date d'audience. A défaut de respect de ces délais, le juge constatera la caducité de l'assignation, d'office ou à la requête d'une partie.

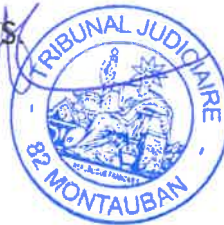
En cas de dysfonctionnement technique du RPVA, il conviendra de s'adresser au support « e-barreau », le greffe n'ayant pas compétence pour résoudre ces difficultés matérielles.

Une note relative aux procédures JAF vous a déjà été transmise avec des annexes auxquelles vous pouvez vous reporter (copies écran).

Montauban, le 30 Juin 2021.

La Présidente,

Sylvaine REIS



ANNEXE n°1

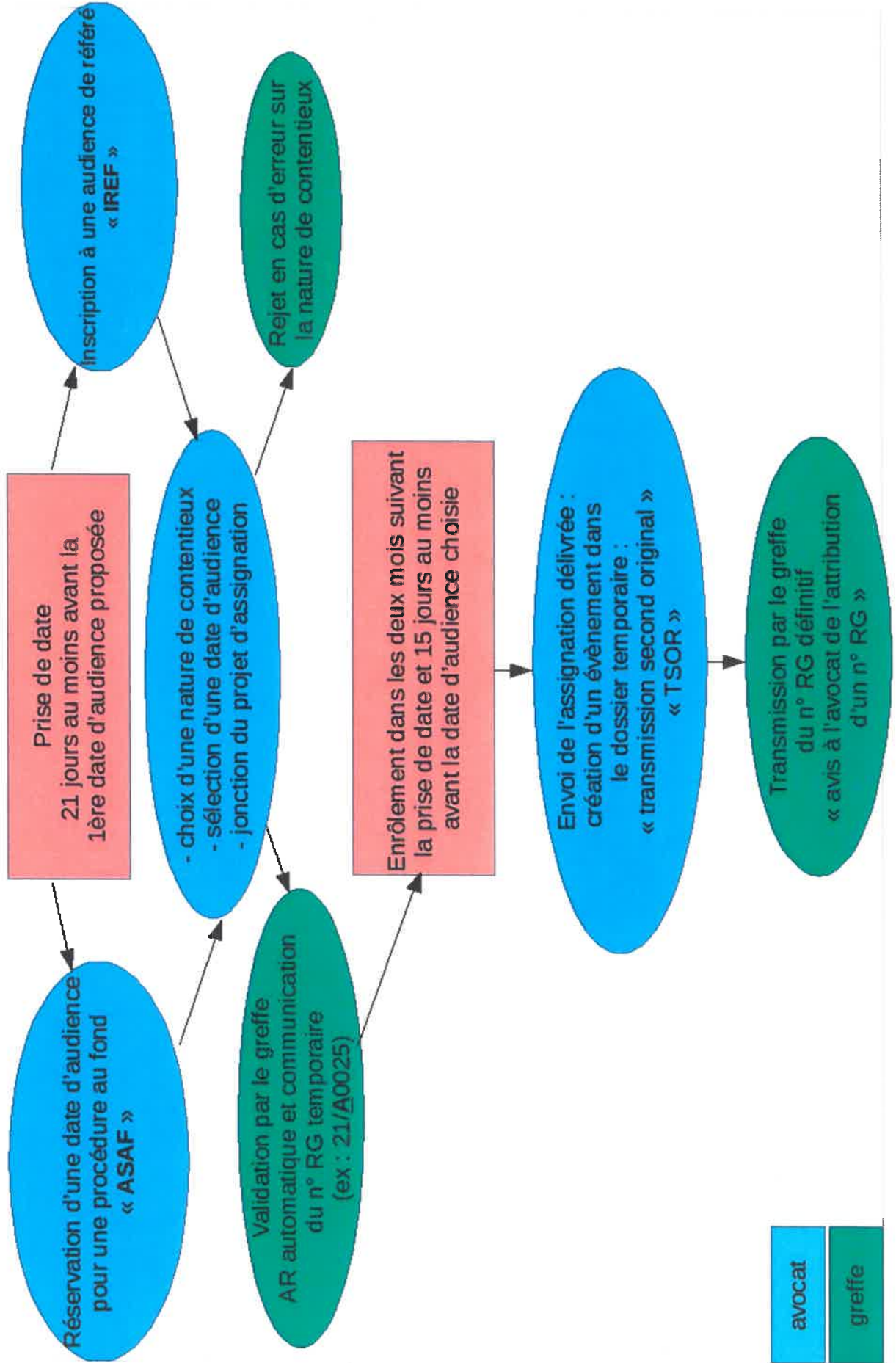
**MODALITES DE PRISE DE DATE POUR LES ASSIGNATIONS
DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTAUBAN**

SERVICE	NATURE DE CONTENTIEUX A SELECTIONNER DANS E-BARREAU	ADRESSES DE MESSAGERIE
CONTENTIEUX GENERAL CIVIL <i>avec représentation obligatoire</i> contentieux sup. à 10.000€	TJ/Contentieux général/représentation obligatoire	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccicom.tgi-montauban@justice.fr
CHAMBRE DU CONSEIL <i>avec représentation obligatoire</i> (contentieux gracieux)	- TJ/chambre du conseil/représentation obligatoire	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccicco.tgi-montauban@justice.fr
JEX saisies immobilières <i>avec représentation obligatoire</i>	JEX/Saisies immobilières	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccimm.tgi-montauban@justice.fr
JEX mobilier <i>avec représentation obligatoire</i> <i>si cont. supérieur à 10.000 €</i>	JEX/mobilier	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccijex.tgi-montauban@justice.fr
RÉFÉRÉS TJ <i>avec représentation obligatoire</i> <i>si cont. supérieur à 10.000 € ou indéterminé</i>	TJ/Référés/droit commun	RPVA uniquement messagerie COMCI : cciref.tgi-montauban@justice.fr
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES (associations, professions libérales)	TJ/Redressements judiciaires	RPVA uniquement messagerie COMCI : ccired.tgi-montauban@justice.fr

SERVICE	NATURE DE CONTENTIEUX A SELECTIONNER DANS E-BARREAU	ADRESSES DE MESSAGERIE
CONTENTIEUX GENERAL CIVIL <i>procédure orale - cont. inférieur à 10.000 €</i>	TJ/Contentieux général/procédure orale	RPVA uniquement messagerie COMCI : cci.po.tj-montauban@justice.fr

ANNEXE n°2

PRISE DE DATE PAR RPVA



**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTAUBAN
SERVICE DES AFFAIRES FAMILIALES**

**NOTE RELATIVE À LA PRISE DE DATE ET À L'ENRÔLEMENT PAR RPVA DES PROCÉDURES
DE DIVORCE**

Montauban le 21 juin 2021

Madame / Monsieur le Batonnier de l'Ordre des avocats de Tarn et Garonne,
Mesdames, Messieurs les avocats,

La réforme de la procédure de divorce intervenue le 1^{er} janvier 2021 s'accompagne d'un nouveau dispositif de prise de date de façon automatisée via le RPVA. Suivant instructions de la Chancellerie, ce dispositif a été mis en place par le greffe en collaboration avec Maître Sandrine ROCA et le secrétariat de Maître Sophie GERVAIS. Le recours à ce dispositif sera **effectif dès la diffusion de cette note et obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2021**, date à laquelle toute prise de date devra nécessairement s'effectuer selon les modalités qui vont vous être détaillées plus bas.

La présente note a pour but de faciliter les échanges entre le greffe et les avocats au regard de la différence d'interface entre e-barreau et la messagerie RPVA telle qu'elle apparaît sur notre logiciel métier. **Il s'agit de présenter le plus clairement possible les étapes du processus de prise de date d'audience d'orientation et sur mesures provisoires (AOMP) à savoir :**

- la prise de date et l'obtention d'un numéro RG provisoire,
- l'enrôlement du second original de l'assignation et l'obtention d'un numéro RG définitif.

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de ce document afin d'éviter d'éventuelles irrégularités procédurales. En cas de difficulté, nous vous invitons à vous rapprocher du support proposé par e-barreau.

Nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les avocats, l'expression de notre plus haute considération.

Le greffe du service des affaires familiales
s/c de Madame Marie-José MONTEILS, Directrice de greffe

Madame Anne-Sophie DÉRENS, Vice-Présidente
Madame Sophie POUTEAU, Vice-Présidente
s/c de Madame Sylvaine REIS, Présidente

1^{ÈRE} ÉTAPE : LA PRISE DE DATE ET LA CRÉATION D'UN DOSSIER "EN ATTENTE"

① Après avoir choisi la juridiction concernée → cliquer sur "effectuer une mise au rôle"

The screenshot shows the home page of the e-barreau portal. At the top left, there is a logo for 'e-barreau Réseau Privé Virtuel des Avocats' and 'Conseil National des Barreaux'. At the top right, there is a logo for 'CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LES AVOCATS'. Below the logos, the user is greeted: 'Bienvenue Maître GERVAIS Sophie (CNBF : 043534)'. A navigation bar contains contact information: 'Adresse électronique d'alerte : s.gervais@gmc-avocats.com', 'Adresse électronique professionnelle : s.gervais@gmc-avocats.com', and 'Téléphone mobile : +33 6 83 51 50 38'. The main header identifies the court as 'Tribunal de Grande Instance "MONTAUBAN"' and includes a dropdown menu for 'Sélectionner le tribunal : MONTAUBAN'. On the left, a vertical menu lists: 'Accueil', 'Consultation des dossiers', 'Mise au rôle', 'Messagerie', 'Recherche "non constitué"', 'Sélection juridictions', and 'Déconnexion'. The main content area, titled 'Accueil', states: 'Ce portail vous offre la possibilité :' followed by a list of actions: 'de consulter les dossiers dans lesquels vous êtes avocat constitué.', 'd'effectuer une mise au rôle.', 'de consulter vos messages, vous avez 4 message(s) non lu(s).', and 'd'effectuer une recherche dans les dossiers pour lesquels vous n'êtes pas constitué.'

② Cliquer sur "Une réservation d'une date d'audience pour une procédure au fond ou un placement au fond"

The screenshot shows the 'Mise au rôle' page of the e-barreau portal. The layout is identical to the previous screenshot, but the 'Mise au rôle' menu item is highlighted in green. The breadcrumb trail at the top reads 'Accueil > Mise au rôle'. The main content area, titled 'Mise au rôle', states: 'Ce module vous permet de réaliser :' followed by a list of actions: 'Une inscription à une audience de référé', 'Une réservation d'une date d'audience pour une procédure au fond ou un placement au fond', and 'Une constitution en défense'.

③ **Sélectionner le bouton de prise de date (voir flèche rouge) puis cliquer sur "créer" en bas de page.**

ATTENTION : ne rien cocher de plus sinon l'intitulé "vous pouvez prendre une date par voie électronique" se décoche.

'. A red arrow points to this radio button. Below it, it says 'Attention : l'acte introductif d'instance devra faire l'objet d'un placement par la suite.' A dropdown menu is open, showing options: 'Inscription Civil Procédure Ecrite', 'Inscription JAF contentieux hors et après divorce', and 'Inscription JAF divorce loi nouvelle'. Further down, it states: 'Si la nature de votre affaire ne figure pas dans la liste ci-dessus, vous ne pouvez pas prendre une date par la voie électronique. Vous devez donc prendre une date auprès du greffe de la juridiction par tout autre moyen.' At the bottom, there is a green link: 'Vous souhaitez procéder au placement d'une affaire ? Sélectionnez ce bouton pour continuer : '. At the very bottom, there is a timestamp 'ASAF-11/06/2021-10:24:04' and a 'Créer' button."/>

A partir de là :

- renseigner les fiches relatives aux parties
- choisir la nature d'affaire dans le menu déroulant
- choisir le délai légal correspondant:
 - cas standard J+30
 - DOM-TOM
 - étranger

④ **Choisir la date d'audience parmi les propositions**

ATTENTION : Le système actuel ne vous permet pas de choisir une heure de convocation : un seul horaire est affiché, celui de début d'audience. L'horaire de convocation précis vous sera indiqué par le greffe dans l'accusé de réception généré lors de la création du dossier dit "en attente".

⑤ **Joindre le projet d'assignation, les actes d'état civil habituels et éventuellement la décision d'AJ.**

Vous recevrez dès lors 3 accusés de réception :

- un premier accusé de réception de demande automatique,
- un deuxième accusé de réception automatique récapitulant votre demande,
- un troisième accusé de réception qui sera généré lorsque le greffe traitera effectivement la demande.

C'est dans le 3^{ème} accusé de réception que vous serez précisés :

- le cabinet saisi
- l'heure de convocation exacte
- le numéro provisoire de l'affaire comportant la lettre A (dossier "en attente")

ATTENTION : Il est important de conserver le numéro provisoire qui vous sera nécessaire lors de l'enrôlement.

Note : à ce stade, la génération d'un numéro provisoire pair ou impair n'a pas de lien avec le cabinet auquel le dossier est attribué.

2^{ÈME} ÉTAPE : ENRÔLEMENT DU SECOND ORIGINAL DE L'ASSIGNATION

ATTENTION : Cet enrôlement ne s'effectue pas à partir de la fonction "mise au rôle " du PRVA mais à partir de la messagerie.

① Cliquer sur le signet orange "messagerie"

The screenshot shows the user interface of the e-barreau portal. At the top left, there is a logo for 'e-barreau' and 'Conseil National des Barreaux'. At the top right, there is a logo for 'CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LES AVOCATS'. Below the logos, the user is greeted: 'Bienvenue Maître GERVAIS Sophie (CNBF : 043534)'. A navigation bar contains contact information and a dropdown menu for 'Tribunal de Grande Instance "MONTAUBAN"'. On the left, a vertical menu lists various functions: 'Accueil', 'Consultation des dossiers', 'Mise au rôle', 'Messagerie' (highlighted in orange), 'Recherche "non constitué"', 'Sélection juridictions', and 'Déconnexion'. The main content area shows a welcome message and a list of actions: 'de consulter les dossiers dans lesquels vous êtes avocat constitué', 'd'effectuer une mise au rôle', 'de consulter vos messages, vous avez 4 message(s) non lus', and 'd'effectuer une recherche dans les dossiers pour lesquels vous n'êtes pas constitué'.

② Cliquer sur l'onglet gris "nouveau message"

The screenshot shows the messaging interface within the e-barreau portal. The user is still logged in as Maître GERVAIS Sophie. The interface includes a search bar for messages and a dropdown menu for 'Tous'. Below the search bar, there are several tabs: 'Nouveau message' (highlighted in grey), 'Boîte de réception', 'Éléments envoyés', 'Parapheur', and 'Corbeille'. The 'Nouveau message' tab is active, showing 'Contenu : 0 message(s)' and a 'Quota' indicator. Below the tabs, there is a table with columns for 'Reçu le', 'Objet ou numéro RG', and 'Taille'. The table is currently empty. At the bottom right, there is a 'Nombre de messages par page' dropdown menu set to '10'.

③ Renseigner toutes les rubriques

The screenshot shows the 'Messagerie' interface on the website e-barreau.avocat.fr. The left sidebar contains navigation options: 'Nouvel onglet', 'Achat de timbres f...', 'Portail Orange | Off...', 'Code-Postal.com', 'https://annuaire.hui...', 'Calcul de la TVA : E...', 'PLEX 1.6 (PRODUCT...', and 'Conseil national de...'. The main area is titled 'Messagerie' and contains a form with the following fields:

- Destinataire au greffe: --- Destinataires ---
- Copie à: [input field]
- Numéro de Rôle: [input field]
- Type d'audience: --- Types d'audience ---
- Date: 11/06/2021 (Année sur 4 chiffres)
- Evènement: --- Types d'évènement ---

Below the form, there is a text area containing 'Me Sophie GERVAIS'. Underneath, it says 'Pièces jointes (10 Mo maximum):' and 'Y compris vos timbres fiscaux - Les fichiers .doc et .docx seront transformés en Pdf'. There is a 'Parcourir' button and a 'Taille totale : 0 o' indicator. At the bottom right, there are radio buttons for 'Accusé de réception' (Oui/Non) and 'Enregistrer' and 'Envoyer' buttons.

- **le cabinet** auquel l'affaire a été attribuée : cabinet 1 ou 2 (information communiquée dans le 3^{ème} accusé de réception suivant la prise de date)
- **le numéro de rôle provisoire** comportant la lettre "A" (information communiquée dans le 3^{ème} accusé de réception suivant la prise de date)
- **le type d'audience** : "Orientation"
- **la date** : modifier la date du jour (qui s'affiche automatiquement) et indiquer la date d'AOMP
- **évènement**: "Transmission second original"
- **joindre l'assignation**
- **joindre les pièces d'état civil** si elles n'ont pas été transmises au stade de la prise de date

Rappel sur les pièces à fournir :

- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance du demandeur (moins de 6 mois si acte à l'étranger)
- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de mariage (moins de 6 mois si acte à l'étranger)
- Copie du contrat de mariage le cas échéant
- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chaque enfant (moins de 6 mois si acte à l'étranger)

Vous recevrez 2 accusés de réception :

- un accusé de réception automatique généré dès après la transmission du second original
- un second accusé de réception lors du traitement du message par le greffe

→ **cet accusé de réception vous informe du n° RG définitif de l'affaire**